CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E58028** **VALABLE JUSQU'AU** **03/04/2027**

ÉDITÉ LE 17/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1974

Forme juridique : SARL

Capital : 7 800

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 788118131

Siret : 788 118 131 00028

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 0721 2838

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 025292Y1247000/ 001 399171/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 025292Y1247000/ 001 399171/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : ENTREPRISE ARGENTON BERNARD

9 GRANDE RUE
21310 ARCEAU

Téléphone : 03 80 37 01 63 **Fax :** 03 80 37 25 04

Portable : 0662512814

Responsabilité légale :
ARGENTON DAMIEN GÉRANT

Site Internet :

E-mail : argenton.bernard.sarl@orange.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 623 499 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	9	16/11/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/11/2026 16:42

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.